



Conseil scolaire public du  
Grand Nord de l'Ontario  
Parce que je vois grand

**CONCOURS: RH-F-047(22) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO  
AVIS INTERNE/EXTERNE  
ASSISTANT / ASSISTANTE EN LSQ**

**Poste :** Assistant / Assistante en LSQ (*Langue des signes québécoise*)

**Date d'entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Lieu de travail :** La personne choisie sera appelée à travailler à partir du Centre pédagogique du CSPGNO à Sudbury et aura à desservir les élèves en apprentissage de la LSQ.

**Pourcentage d'affectation :** 35 heures/semaine; (1,0 ETP); minimum 40 semaines/année

**Taux horaire :** Entre 24,24 \$ et 30,30 \$ - classification 5

**Sommaire des responsabilités:**

La personne qui occupe ce poste relève de la direction des Services pédagogiques et a pour rôle de livrer des services en LSQ afin d'appuyer les élèves ayant un profil de surdité.

**Exigences et qualifications:**

- Diplôme d'études collégiales en Techniques d'éducation spécialisée;
- Minimum de 3 à 5 ans d'expérience en cours d'emploi et d'expérience professionnelle connexe, préalablement acquise à œuvrer auprès d'élèves présentant une surdité ou une surdité partielle;
- Avoir une excellente maîtrise de la LSQ (LSQ 5 ou équivalence);
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit;
- Avoir une bonne connaissance des stratégies de littératie liées à la communication en LSQ;
- Avoir de l'entregent;
- Avoir le sens de l'organisation.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise de notre site Web avant **12 h le 5 juillet 2022** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie  
Directeur des Ressources humaines  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794  
courriel : [emplois@cspgno.ca](mailto:emplois@cspgno.ca)

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

**Anne-Marie Gélineault**, présidente

**Sébastien Fontaine**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.